

# COMPTE-RENDU

## DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du 29 août 2019**

L'an deux mil dix-neuf le vingt-neuf du mois d'août, le Conseil Municipal de la Commune de Cuiseaux s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Maire ;

**Étaient présents** : LEROY Christian, GAUTHIER Marie-Noëlle, JAILLET Françoise LAINÉ Bernard, BOIVIN Gérard, BRISET Christian, de COURTIVRON Gilles, FAUVEY Audrey, GEROLT Magali, MAILLIER Nathalie, MAÎTRE Gilles, MARTINET Christian, POIRIER Annie, PONCET Jean-Michel, ROCHET Annie, SEVESTRE Delphine, VULLIEZ Fabien ;

**Procurations** : JACQUES Pascal (Pouvoir à ROCHET Annie)  
TOTA FENIET Virginie (Pouvoir à Christian LEROY),

**Excusées** :

**Secrétaire** : SEVESTRE Delphine

### 1/ Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 2 juillet 2019

### 2/ Décisions prises par M. le Maire : (tableau de recensement donné sur table)

Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le conseil municipal a accordé au maire, Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la liste des décisions prises dans l'exercice des délégations de compétences que le conseil municipal lui a accordé.

N°	Objet	date
2019-07-01	DIADPU - parcelles ZK N°41 et ZK n°76 -La Charbonnière	01/07/2019
2019-07-02	Travaux d'habillage des gradins du stade	04/07/2019
2019-07-03	Attribution du marché Assainissement des eaux pluviales	12/07/2019
2019-07-04	DIADPU - Parcelles AB 294-298-675-676 – 9 et 13 rue Ecce Homo	31/07/2019
2019-08-05	DIADPU – PARCELLE AB 144 – 77 Rue St Thomas	01/08/2019

2019-08-06	Changement d'une porte de la mairie	02/08/2019
2019-08-07	DIADPU - parcelle AE 533 – La Condamine	05/08/2019
2019-08-08	Signature d'un bail à ferme avec M. GANDILLET Didier a/c du 12/11/2017	21/08/2019
2019-08-09	DIADPU – parcelle AB 176 – 74 Rue St Thomas	22/08/2019

### 3/ Personnel : Modification du tableau des effectifs :

A la suite d'une longue maladie, un agent a été mis à la retraite. Compte tenu des prises de compétence par la communauté de communes BLI, le besoin en personnel se trouve restreint. Il n'est donc pas envisagé de remplacer ce personnel. Monsieur le maire propose de supprimer le poste après avoir consulté le comité technique du centre de gestion 71. Monsieur le maire explique qu'il y a lieu de transcrire dans le tableau des effectifs la modification de grade liée au remplacement d'un agent administratif recruté par voie de mutation.

Postes au 1 <sup>er</sup> janvier 2019			Postes au 1 <sup>er</sup> juillet 2019		
<b>Emplois permanents – postes pourvus / A pourvoir</b>					
Rédacteur Principal 1° cl	TC – 35/35°	1 / 1	Rédacteur Principal 1° cl	TC – 35/35°	1 / 1
Technicien Principal 1° cl	TC – 35/35°	1 / 1	Technicien Principal 1° cl	TC – 35/35°	1 / 1
Agent de Maîtrise Principal cl	TC – 35/35°	0 / 1	Agent de Maîtrise Principal cl	TC – 35/35°	0 / 1
Agent de Maîtrise	TNC 65,14 %	1 / 1	Agent de Maîtrise	TNC 65,14 %	1 / 1
Adj Tech Principal 2° cl	TC – 35/35° + 1TNC 50%	2 / 2	Adj Tech Principal 2° cl	TNC 50%	1/2
Adj Tech Principal 1° cl	TC – 35/35°	1 / 1	Adj Tech Principal 1° cl	TC – 35/35°	1 / 1
Adj Admin Princ. 1°cl	TC – 35/35 + 1TNC 80%	2 / 3	Adj Admin Princ. 1°cl	2 TC – 35/35 + 1TNC 80%	3 / 3
Adj Admin Principal 2° cl	TC – 35/35°	1 / 1	Adj Admin Principal 2° cl	TC – 35/35°	0/1
Brigadier-chef Principal PM cl	TC – 35/35°	1 / 1	Brigadier-chef Principal PM cl	TC – 35/35°	1 / 1
<b>Emplois temporaires-/ postes pourvus / A pourvoir</b>					
Adj Tech Territorial – CDD saisonnier 12 semaines TC		1 / 1	Adj Tech Territorial – CDD saisonnier 12 semaines TC		0 / 1
Adj Admin Territorial – CDD 15 semaines TNC 20/35°		1 / 1	Adj Admin Territorial – CDD 15 semaines TNC 20/35°		0 / 1
			Parcours Emploi Compétence	TC – 35/35°	0 / 1
			Adj Tech Territorial – CDD	TNC – 4,45/35°	1 / 1

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité la modification du tableau des effectifs de la commune de CUISEAUX et charge M. le Maire de toutes les formalités afférentes à la saisie du comité technique.**

### 4/ Intercommunalité :

- Approbation du rapport 2019 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) (tableau récapitulatif donné sur table)

Il convient de rappeler que la CLECT est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation. La CLECT établit et vote un rapport détaillé sur les transferts de compétences, de charges et de ressources, dans un délai de neuf mois à compter du transfert, en l'occurrence avant le 30 septembre 2019. Ce rapport est transmis à chaque commune membre de la communauté qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission.

Le Maire reprend les chiffres donnés par BLI dans son rapport :

Ainsi 12 150.75 € restitués par BLI seront alloués aux dépenses de personnel dans le cadre de la surveillance des élèves sur le temps de pose méridien. 923.65 € et 592.51 € de charges nettes restituées vont être reversées au collège. 8289.25 € restitués en charges nettes sur eaux pluviales correspondant à des travaux qui avaient été budgétés au bénéfice de la commune mais qui finalement n'ont pas été réalisés par l'intercommunalité. Au total 21956.16 € qui sont des compensations financières sur des transferts de compétences entre la communauté de communes et la commune de CUISEAUX.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le rapport définitif 2019 de la CLECT ;**

➤ **Instauration d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance – désignation d'un représentant**

Le Maire explique que le conseil intercommunal a été instauré par la communauté de communes par délibération du 10 juillet 2019. Ce conseil aura pour vocation la concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance sur le territoire. Ainsi que l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés et pourra définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et la tranquillité. Mettre d'autre part en place des actions de prévention. Le conseil communautaire sollicite à présent les communes membres, pour valider localement cette décision et adhérer à ce conseil en nommant un délégué communal.

**Le Conseil Municipal ; après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la création du CISPd et nomme Françoise JAILLET comme délégué titulaire et Gilles MAITRE comme délégué suppléant**

**5/ Sécurité des biens et des personnes :**

Le Maire évoque les incivilités de cet été et informe le conseil municipal qu'il a été contraint de déposer plainte pour pouvoir agir et avoir une chance de résoudre certains problèmes. Le dossier de vidéosurveillance laissé jusqu'à présent en sommeil, est à nouveau d'actualité, dans la mesure où un réseau de caméra pourrait apporter une assistance aux forces de l'ordre pour trouver des solutions aux problèmes de sécurité rencontrés sur la commune. Une étude sommaire avait déjà été menée, en lien avec les services de la gendarmerie, qui préconisait l'implantation de 4 caméras en vue de réaliser un maillage qui permettrait d'enregistrer les flux (arrivée et départ de la commune). Une nouvelle étude préalable, toujours en partenariat avec la gendarmerie pourrait être lancée. Celle-ci pourrait bénéficier de subvention via le FIPDR (fond interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation). En effet les nouveaux projets d'installation sur la voie publique ainsi que le raccordement au centre de supervision apparaissent comme étant des investissements éligibles à ces demandes d'aides.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'engagement de cette étude.**

**6/ Bois et forêts**

Le Maire présente le plan prévu par l'ONF en complément d'assiettes pour 2020. Il informe le conseil que le nombre d'affouagistes est en régression et qu'il convient de valider les demandes de coupes qui correspondent à un entretien des bois. Il est également question, sur les conseils de l'ONF, de la vente de bois vert (parcelle 39 et 40) au prix de 5 € la tonne, soit 8 € sec.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la vente de bois et le plan prévu par l'ONF**

## 7/ Affouage 2019 – Modification des tarifs

M. le Maire fait état de la mauvaise coupe ou du nombre croissant d'arbres restant à couper sur les affouages des années antérieures, de l'impossibilité d'accéder aux parcelles adjacentes, induite par le comportement inapproprié de certains affouagistes. L'ensemble du conseil estime qu'il faut pouvoir contraindre les indécis à aller au bout de leur engagement à faire des coupes propres. Le Maire rappelle que le nombre d'affouagistes est en constante diminution et que l'augmentation du prix du feu/lot n'est pas une solution. Malgré tout, il convient qu'il faut agir. Le Maire propose la mise en place d'une caution d'un montant équivalent au prix du lot (35 euros la coupe en 2019 donc 35 € de caution). Le montant de cette caution pourra être retenu en cas de comportement inadapté constaté pendant et à l'issue de la période d'abattage. Il est également convenu qu'une réunion de sensibilisation sera organisée, le plus simple étant, pour les preneurs, de participer à la réunion de tirage au sort des feux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, le maintien du tarif du lot à 35 € pour l'année 2019 et la mise en place, à partir de 2019, d'une caution dont le montant sera égal au prix du feu/lot**

## 8/ Finances – modification des tarifs

Le Maire informe qu'il a été contacté par deux associations qui lui ont demandé de réduire le montant de leur subvention 2019.

Le comité de la course cycliste étant excédentaire, le président n'a pas souhaité recevoir la subvention de 1000 € attribuée pour organiser la course cycliste.

Le comité de pilotage de la fête de Cuiseaux, pour les mêmes raisons, qui avait obtenu 2000 € de subvention, demande la réduction de 1000 € du montant octroyé au titre de l'année 2019.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**-Décide à l'unanimité l'annulation de la subvention attribuée en 2019 à l'association organisatrice de la course cycliste.**

**- Décide à l'unanimité la réduction de 1000 € de la subvention octroyée au comité de pilotage de la fête.**

## 9/ Patrimoine – Détournement du réseau d'eaux pluviales

- Achat de terrains pour la création du bassin de rétention lié au détournement des eaux pluviales de la zone nord :

Le Maire expose qu'il est nécessaire pour la commune de Cuiseaux, dans le but de finaliser le projet de détournement des eaux pluviales, d'acquérir deux parcelles de terrains. La première appartenant à M. GREVOT cadastrée AC221 d'une contenance de 93m<sup>2</sup> et la deuxième appartenant à M. CHEVEAUX cadastrée AE536 d'une contenance de 1578 m<sup>2</sup> ; cette vente a été convenu à 5 € le m<sup>2</sup>.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le maire à acquérir pour le compte de la Commune les deux parcelles ci-dessus désignées au tarif de 5 €.**

- Instauration d'une servitude de passage d'une canalisation d'eaux pluviales sur la parcelle AE 535 appartenant à la scierie CHEVEAUX ;

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du projet en cours de détournement des eaux pluviales en secteur Nord, il est souhaitable, pour des questions d'ordres techniques et de déplacement des flux, de traverser une parcelle privée.

A ce titre, il conviendrait d'établir une servitude de passage avec M. CHEVEAUX, propriétaire de la parcelle AE 535 issue de la division de la parcelle AE 485 d'une contenance de 14731m<sup>2</sup>.

L'objet de la Convention vise à autoriser le Maire à créer une servitude de passage de canalisations d'eaux pluviales et préciser que la largeur nécessaire de la servitude porte sur le passage d'une canalisation béton de diamètre 600 à environ 2m de profondeur, la servitude de passage est convenue à l'amiable et qu'elle ne donnera pas lieu au paiement d'une indemnité aux propriétaires, la durée de la servitude de passage est fixée pour 30 ans d'usage continu et qu'après cette date, elle peut être remise en cause par le propriétaire du fonds ou faire l'objet d'une reconduction tacite, la servitude sera certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture et qu'elle ne sera pas formalisée par acte notarié compte tenu de l'accord amiable acté par écrit entre les parties et qu'après travaux, le terrain sera remis en l'état initial, planté et semé avec de la prairie verte, aucun regard ne sera implanté sur le terrain.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de création de la servitude de passage et les termes de la convention. Il charge Monsieur le maire des formalités.**

#### Questions diverses inscrites à l'ordre du jour.

➤ Changement des horaires de la mairie :

Monsieur le Maire rappelle l'antériorité et la modification des horaires déjà réalisée en 2018. Mais suite à de nombreux retours des administrés qui souhaitaient une ouverture plus tardive l'après-midi, il convient d'ajuster ces horaires d'ouverture au public.

Monsieur le Maire indique que l'accueil est actuellement ouvert au public, à raison de :

- 35h / semaine de septembre à juin, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30,
- 29h/semaine en juillet-août, les lundi, mercredi et vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 et les mardi et jeudi de 8h à 12h.

Monsieur le Maire propose les nouveaux horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h avec maintien des fermetures hebdomadaires en juillet août.

Ces horaires s'appliqueront à l'ensemble du personnel administratif.

Il propose la mise en place de ces horaires à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, les nouveaux horaires de l'accueil au public en mairie, applicables à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

➤ Création d'une procédure d'état des lieux et obligations de remise en état de l'ensemble des salles mises à disposition :

Monsieur le Maire expose que seule la salle polyvalente bénéficie d'une procédure d'état des lieux et de dépôt de garantie avant son occupation, que ce soit par les associations ou par les particuliers.

Il indique par ailleurs que certaines salles mises à disposition sont restituées dans un état de propreté nécessitant l'intervention d'un agent d'entretien. Pour pallier cet état de fait, monsieur le Maire propose d'étendre à l'ensemble des salles municipales susceptibles d'être occupées, la procédure d'état des lieux et de dépôt de garantie (caution).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve, à chaque occupation, la mise en place de la procédure d'état des lieux et de cautionnement pour l'ensemble des salles municipales proposées au prêt ou à la location.**

- Proposition de rétrocession du chemin de la Balme par le département : Le Maire explique que le chemin de la Balme qui appartenait à l'état vient d'être acquis par le département. Ce dernier propose, de remettre le chemin de la Balme en état avant de le rétrocéder à la commune de CUISEAUX.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe sur la rétrocession du chemin de la Balme, sous réserve qu'il soit remis en état, par le Département à la Commune de Cuiseaux,**

- Instauration d'une redevance d'occupation du domaine public pour un particulier.  
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un administré occupe une petite partie du domaine public à titre privé depuis un certain temps après l'avoir occupé régulièrement à titre professionnel et qu'il convient de régulariser la situation. Il indique par ailleurs que le domaine public est inaliénable et qu'il ne peut être occupé sans redevance. Monsieur le Maire propose pour ce cas la création d'une redevance du domaine public, forfaitaire de 5 euros par mois.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide la création d'une redevance d'occupation du domaine public de 5 € par mois applicable à ce particulier à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 et charge M. le Maire des modalités de mise en œuvre de cette décision.**

#### Autres questions diverses

- Restaurant scolaire : Information sur la visite programmée avec les utilisateurs prévue le 4 septembre 2019
- Information donnée par Mme JAILLET Françoise : le repas des aînés aura lieu le 3 novembre prochain.
- Fixation d'une date de réunion pour la rédaction du prochain bulletin municipal. Le lundi 9 septembre à 17h30

La prochaine séance du Conseil municipal est fixée au jeudi 24 octobre 2019.

La séance est levée à 20h50

Secrétariat,

Delphine SEVESTRE



Cuiseaux, le 29 août 2019

Le Maire,

Christian LEROY

